

**FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 49.547.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(003677.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**APE-LCD-M, ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU LYCÉE CLASSIQUE DE DIEKIRCH  
(ANNEXE DE MERSCH), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7523 Mersch, Square Princesse Marie-Astrid.  
R. C. Luxembourg F 1.359.

STATUTS

**Chapitre I<sup>er</sup>.- Dénomination, objet, affiliation, durée, siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée Association des parents d'élèves du Lycée classique de Diekirch (Annexe de Mersch), en abrégé ci-après APE-LCD-M.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- de grouper et de représenter toutes personnes ayant la charge d'élèves inscrits au Lycée classique de Diekirch (Annexe de Mersch) en abrégé ci-après LCD-M;
- de favoriser le dialogue et les échanges d'idées entre les parents d'une part, le personnel enseignant, les élèves et les autorités scolaires d'autre part; notamment de représenter les parents d'élèves auprès de la direction et dans les comités formés respectivement par les enseignants et les élèves;
- de transmettre aux personnes et autorités intéressées des suggestions en matières d'administration, d'organisation et de recommandations relatives aux buts et contenu de l'enseignement; de préparer les prises de position de ses représentants au conseil d'éducation; d'informer les parents d'élèves sur toutes les questions en relation avec l'enseignement au sein du LCD-M; d'organiser les activités culturelles et sociales et de formuler toutes les propositions concernant l'organisation de l'enseignement et du travail des élèves au sein de l'établissement.

**Art. 3.** L'association pourra s'affilier à tous les groupements partageant les mêmes buts.

**Art. 4.** L'association est indépendante du point de vue politique et confessionnel.

**Art. 5.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le siège social est établi au square Princesse Marie-Astrid, L-7523 Mersch.

**Chapitre II.- Membres, conditions d'admission et d'exclusion**

**Art. 7.** L'association comprend au moins sept (7) membres actifs.

**Art. 8.** Peut devenir membre actif toute personne ayant à charge un élève inscrit au LCD-M.

**Art. 9.** Les membres actifs payent une cotisation par ménage, dont le maximum ne peut dépasser 50,- euros. La cotisation effective est fixée par le comité de l'association.

Le droit de vote à l'assemblée générale est subordonné au paiement de la cotisation.

**Art. 10.** La qualité de membre se perd en outre par:

- a) la démission écrite parvenue au comité.
- b) le non-paiement de la cotisation pendant l'année scolaire écoulée.
- c) l'exclusion prononcée par l'assemblée générale (à la majorité des 2/3 des voix des votants) pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave.

**Chapitre III.- Administration**

**Art. 11.** L'association est administrée par un comité de trois (3) membres au moins et de onze (11) membres au plus, nommés par l'assemblée générale pour la durée d'un an parmi les membres actifs. En cas de vacance, le comité peut admettre en son sein des membres jusqu'à concurrence du nombre de 11 sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

**Art. 12.** Les membres du comité choisissent entre eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Une même personne peut cumuler plusieurs fonctions.

**Art. 13.** Le comité décide à la majorité simple des voix des membres présents à la réunion. En cas d'égalité la voix du président est prépondérante.

**Art. 14.** Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association.

Un règlement d'ordre intérieur peut déterminer les droits et les devoirs de ses membres. Des points non élaborés dans les présents statuts pourront être déterminés dans ledit règlement. Le règlement d'ordre intérieur ne pourra cependant contredire ni aux présents statuts, ni aux prescriptions de la loi.

#### Chapitre IV.- Assemblées générales

**Art. 15.** L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont réservées à sa compétence:

- la nomination et la révocation des membres du comité et des réviseurs de caisse;
- l'approbation du rapport d'activité et de la situation financière de l'exercice écoulé;
- l'exclusion de membres;
- la modification des statuts;
- la dissolution volontaire de l'association.

**Art. 16.** L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année au courant du premier trimestre de l'année scolaire. Le comité en fixe la date et l'ordre du jour. Les convocations se font par écrit au moins huit jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

**Art. 17.** Le comité peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième (1/5) des membres actifs, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par écrit dans le délai d'un mois et le motif de la demande doit être mis à l'ordre du jour.

**Art. 18.** L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre des membres présents à l'assemblée. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises.

**Art. 19.** Toute modification des statuts doit être effectuée conformément aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif (texte coordonné du 4 mars 1994).

**Art. 20.** Les décisions des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal conservé au siège social où les membres pourront le consulter.

**Art. 21.** L'année sociale commence au début de l'année scolaire.

**Art. 22.** La responsabilité des administrateurs de l'association se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

**Art. 23.** En cas de dissolution volontaire ou les cas prévus par la loi du 21 avril 1928, il sera donné au fond social actif une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet de l'association.

**Art. 24.** L'APE-LCD-M reprend l'actif et le passif de l'Association des parents d'élèves du Lycée Technique de Mersch. L'APE-LCD-M est à considérer comme successeur légal de l'Association des parents d'élèves du Lycée Technique de Mersch.

Fait à Mersch, le 8 décembre 2005. R. Elsen / M. Koob / N. Michels / A. Ocaktan / P. Wiltgen / G. Nimax.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01837. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004131.4/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

#### FIN.CABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.802.

*Extraits de la réunion du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 décembre 2005*

##### *Première résolution*

L'assemblée révoque le mandat du Commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux comptes pour les exercices sociaux 2003 et 2004 clôturant au 31 décembre de chaque année.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003713.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

33556

**ETS. OTHMAR GLODEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 2-8, Waistroos.  
R. C. Luxembourg B 69.914.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-BL05500, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

*Pour la société*

ETS. OTHMAR GLODEN S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(003680.3/745/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

---

**PIZZERIA DE LA GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 2, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.049.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07564, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

*Pour PIZZERIA DE LA GARE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(003681.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

---

**AQUAMARIN-TRANSPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 8, rue Victor Prost.  
R. C. Luxembourg B 58.927.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07567, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

*Pour AQUAMARIN-TRANSPORT S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(003685.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

---

**FermAgesT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 151, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 103.466.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003785.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

---

**GOLF PLANET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 98.696.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003789.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

---